



VILLE DE MENTON

Direction générale adjointe des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 4 février 2025 à 19 heures

Etaient présents :

M. Yves JUHEL, Maire *Président de séance*
M. Patrice NOVELLI, 1^{er} adjoint au maire
Mme Sylviane ROYEAU, adjointe au maire (*jusqu'à 21h04 – Aff. n°2*)
M. Nicolas AMORETTI, adjoint au maire (*à partir de 20h08 – Aff. n°2*)
Mme Elodie ROBERT, adjointe au maire (*à partir de 19h56 – Aff. n°2*)
M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire
Mme Marinella GIARDINA, adjointe au maire
M. Florent CHAMPION, adjoint au maire
M. Henri SCANDOLA, adjoint au maire
M. Patrick CALVI, adjoint au maire
Mme Isabelle ALMONTE, conseillère municipale
M. Emmanuel RAVIER, conseiller municipal
Mme Floriane CAZAL, conseillère municipale
Mme Maria Magdalena TOMASI, conseillère municipale (*à partir de 19h54 – Aff. n°2*)
Mme Stéphanie JACQUOT, conseillère municipale

Mme Carmela CARTARRASA, conseillère municipale
Mme Julie MACARI, conseillère municipale
M. Dominique NICOLAÏ, conseiller municipal
Mme Rose-Mary MORENA, conseillère municipale
M. Michel FEVRIER, conseiller municipal
Mme Céline VARELA, conseillère municipale
Mme Martine CASERIO, conseillère municipale
M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal
M. Serge GIACOMAZZI, conseiller municipal
M. Marcel CAMO, conseiller municipal
Mme Sandra PAIRE, conseillère municipale
M. Cédric MONTEIRO, conseiller municipal
Mme Gabrielle BINEAU, conseillère municipale
M. Jean-Christophe STORAÏ, conseiller municipal
Mme Pascale VERAN, conseillère municipale

Avaient donné pouvoir :

M. Nicolas AMORETTI à Mme Sylviane ROYEAU (*jusqu'à 20h08 – Aff. n°2*)
Mme Elodie ROBERT à M. Jean-Claude ALARCON (*jusqu'à 19h56 – Aff. n°2*)
Mme Joanna GENOVESE à Mme Rose-Mary MORENA
Mme Maria Magdalena TOMASI à M. Florent CHAMPION (*jusqu'à 19h54 – Aff. n°2*)
Mme Isabelle THOUVENOT à M. Jean-Christophe STORAÏ
M. Julien TABOUE à M. Yves JUHEL
M. Hervé VIALONGA à Mme Carmela CARTARRASA
Mme Patricia MARTELLI à Mme Sandra PAIRE
M. Anthony MALVAULT à Mme Pascale VERAN

Etaient absents :

Mme Sylviane ROYEAU (*départ 21h04 – Aff. n°2*)
Mme Dominique ARTIERI
M. Eric FORMENTO
M. Mathieu MESSINA

Monsieur Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote les procès-verbaux des séances du 4 décembre (version intégrale) et du 9 décembre 2024 qui sont approuvés à **l'unanimité des suffrages exprimés** : 26 voix pour, 10 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storaï, M. Malvault, Mme Véran, Mme Thouvenot).

M. Cédric MONTEIRO demande à M. le Maire de pouvoir faire une intervention avant de débiter le Conseil Municipal. Il tient à rendre hommage à M. Cyriaque FASSIO-MAUGIS, agent du Service des Parcs et Jardins, qui a œuvré pendant 40 ans au sein des services de la Mairie et qui nous a quitté. Il aurait eu 61 ans le 18 mars prochain.

M. le Maire demande de procéder à une minute de silence en sa mémoire.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n° 1 : Installation de Mme Céline VARELA, suite à la démission de Mme Ornella GALTIER, conseillère municipale

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire donne lecture de la lettre reçue le 17 février, de Mme Ornella GALTIER et souhaite la bienvenue à Mme Céline VARELA, qui la remplace.

prend acte

de l'installation de Mme Céline VARELA, de la liste « Menton pour tous », dit que Mme Céline VARELA remplace Mme Ornella GALTIER au sein des Commissions Municipales et Comités auxquels elle siégeait et modifie l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

Affaire n° 2 : Rapport d'orientations budgétaires – Exercice 2025

Rapporteur : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire

M. le Maire : *Le débat d'orientations budgétaires est un débat et tous les Elus sont appelés à débiter, poser des questions et faire des propositions ou des remarques, et tout ce qui sera dit dans ce débat servira à la présentation définitive du budget au Conseil Municipal du 3 mars prochain, qui sera soumis au vote.*

M. Florent CHAMPION : *Le Conseil Municipal de ce soir ouvre une séquence importante pour notre Commune qui va nous amener jusqu'au mois de mars, à travers un processus jalonné en différentes étapes : ce soir la discussion autour des orientations budgétaires pour l'année 2025 et puis au mois de mars lors du prochain Conseil Municipal, le vote du compte administratif, le bilan de l'exercice 2024, ainsi que l'examen et l'adoption du budget primitif pour 2025. Un budget c'est un acte qui est absolument fondamental pour une Commune, puisqu'il va permettre de fixer la direction politique et conférer les moyens nécessaires pour son exécution, à la fois au niveau du fonctionnement et de l'investissement. Ce soir c'est le débat d'orientations budgétaires. Cette discussion, elle va s'appuyer sur le rapport d'orientations budgétaires que je vais essayer de vous présenter de la manière la plus exhaustive et pédagogique qui soit, pour la bonne compréhension des Elus, des Conseillers Municipaux, mais aussi pour les Mentonnaises et Mentonnais qui nous regardent. Cet exercice qui s'inscrit dans un cadre qui est tout à fait règlementaire est bien définit, tant sur le fond que sur la forme, et sera articulé de manière synthétique de la façon suivante.*

Une première partie sur le contexte international, européen et français, une seconde partie sur le bilan de l'exercice 2024 et enfin, une troisième partie, celle qui va nous intéresser particulièrement, celle liée aux projections de l'exercice 2025, avec des focus tous particuliers sur la dette et sur les ressources humaines.

M. CHAMPION donne lecture de la délibération et du rapport.

M. le Maire : *Souhaite remercier M. CHAMPION pour tout le travail qu'il vient d'exposer, le service des Finances et tous les Chefs de service, car pour arriver à faire toutes les coupes afin de fournir un budget à l'équilibre, nous avons tenus à peu près une 40ème de réunions de travail. Ce que nous vivons aujourd'hui, et ça va être l'origine du débat, toutes les communes sont concernées, certaines on fait le choix d'augmenter les impôts, nous non, d'autres de supprimer certains investissements, nous non, et ce problème nous le retrouvons également dans d'autres collectivités. Nous avons la chance d'être aidés par le Département et la Région, mais le montant des subventions qui nous étaient allouées ne sera plus le même en 2025. Je crois que rechercher l'équilibre en tenant compte de tous ces paramètres, il y en a certains que l'on contrôle, d'autres non. Nous avons réussi à faire un peu la quadrature du cercle, même si elle n'est pas totalement parfaite. Il y a une volonté affirmée de la Municipalité de ne pas augmenter les impôts à la fois en 2025, mais aussi en 2026. Merci à tous ceux qui ont œuvré à ce travail.*

Le débat est ouvert.

Mme Sandra PAIRE : *Le débat d'orientations budgétaires est censé être le temps fort du débat politique sur l'avenir de notre Commune. Or, vous nous servez un rapport médiocre, je rappelle que le mot « médiocre » veut dire, insuffisant, et en dessous de la moyenne. Votre document qui verse parfois dans le surréalisme, en laissant supposer que l'investiture de Donald TRUMP aura des répercussions sur les finances de la Ville se borne en effet à enfilez des perles. Je suis frappée de lire, je vous cite « la Commune met un point d'honneur à améliorer le quotidien de ses habitants en investissement dans des projets ambitieux qui renforcent l'accessibilité, la sécurité et le confort des infrastructures » ou encore « un aménagement raisonné veille à maintenir les infrastructures en bon état en modernisant la Ville de façon harmonieuse ». Que de platitude. On apprend également, que les plantations programmées d'arbres et d'arbustes contribuent non seulement à la beauté paysagère et l'entretien des parcs, mais aussi à la réduction atmosphérique et au bien-être de ses habitants. Merci pour ces évidences, qui sont autant de formules creuses pour nous dire que finalement votre objectif pour 2025, c'est au fond d'entretenir les trottoirs et les jardins, bref, de gérer simplement le quotidien. On frise le ridicule quand on lit que la Municipalité devra, je vous cite « faire preuve d'ingéniosité et de rigueur pour tenir vos objectifs », c'est-à-dire gérer le quotidien. Tout en disant dans la même phrase que ce que vous nous présentez aujourd'hui pourra être revu de fond en comble si justement vous n'arrivez pas faire preuve d'ingéniosité et de rigueur. Si je fais abstraction des problèmes liés aux RH, qui impactent durablement les dépenses de personnel, je pense à l'intégration des agents de l'association de Sauvegarde des Jardins d'Exception, à cause d'un montage frauduleux au sens des dispositions du Code de la Commande Publique auquel vous avez eu recours, aux frais générés par votre chasse aux sorcières qui heureusement a été stoppée dans son élan par le Tribunal Administratif, aux épisodes judiciaires à n'en plus finir concernant Eric LE FLOCH, d'ailleurs, où est-il passé ? et qui ont nécessitaient l'embauche d'un DGA. On peut objectivement dire que vous n'avez rien fait, hormis faire payer les mentonnais notamment en élargissant les zones de stationnements payants pour plus de 570.000 €. Et je déplore surtout que vous n'allez rien faire. En matière d'investissements, vous affichez 21 millions d'euros, moins le remboursement du capital de la dette qui est de l'ordre de 5 millions d'euros. A vous lire, plus du tiers de cette somme sera destiné à des aménagements courants consacrés au domaine public pour 3.6 millions d'euros et des aménagements consacrés aux Bâtiments Communaux pour 4 millions d'euros. Alors que le sport bénéficiera au mieux de 200.000 €, et encore, il s'agit d'une chaufferie pour le stade Saint-Roman.*

Durant la campagne, nous avons pris tous des engagements devant les Mentonnais pour rendre Menton encore plus belle. Vous le premier, Monsieur le Maire. Mais depuis que vous avez ravi la Mairie, vous vous êtes contenté de finir ce qui a été engagé sous la mandature précédente, avec les loupés que l'on connaît, et le dernier épisode en date, étant le contentieux préfectoral sur les plages. Désormais, vous tenez péniblement à capitaliser sur les projets initiés sous l'ancienne mandature, mais vous n'avez plus rien à offrir à la Ville, aucune vision à partager, seulement un passif à laisser. La mandature s'achève bientôt, Monsieur le Maire, alors revoyez votre gestion et vos projets et rendez aux Mentonnais la Ville qu'ils méritent.

M. Jean-Christophe STORAÏ : *Ce débat d'orientations budgétaires sera pour nous un véritable point de désaccord. Cela ressemble à une vraie opération d'enfumage avec son contexte, le catéchisme, qui nous a été présenté par votre Adjoint, cela me fait penser à ce célèbre film « Fantomas ». L'essence qui monte : Fantomas ; le chômage qui monte : Fantomas, le bifteck qui monte : Fantomas, une situation géopolitique complexe : Gaza, Iran, guerre en Ukraine, élection de Donald TRUMP, appréciation du dollar face à l'euro, remise en cause de projets européens, tensions entre les Etats-Unis et la Chine, motion de censure Barnier, loi de finance 2025, nous sommes très loin de Menton. J'ai l'impression, nous avons l'impression, que toutes les raisons sont bonnes pour se cacher derrière. La réalité est pourtant tout autre : c'est un budget qui n'est pas prudent comme le signale votre Adjoint aux Finances. Il est immobile, c'est un budget qui ne va pas dans le bon sens. Vous ne tranchez pas dans le vif quand vous devez le faire et vous continuez une certaine forme de saupoudrage à la mentonnaise. Sans faire un inventaire à la Prévert, la réalité vous rattrape : augmentation de 3.57 % des frais de personnels, vous diminuez les fonctionnaires titulaires mais augmentez les contractuels, là où les autres collectivités font l'inverse, sur-représentation naturellement des catégories C à la Mairie de Menton et sous-représentation des catégories A, ceci explique aussi cela, mais nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir. Vous inscrivez seulement 1.9 millions d'euros de provision pour charges suite à l'affaire des DSP des plages, je pense que vous êtes vraiment très prudent et qu'il faudrait mettre ce chiffre plus proche des 5 millions. 46 millions d'euros de dettes, certes ce ne sont pas vos dettes, mais c'est quand même, la gouvernance de feu Jean-Claude GUIBAL et la gouvernance que vous avez eue qui nous ont conduit là depuis des années. Les Mentonnais sont en droit au regard de la gestion de la Ville et de se demander où est passé cet argent. Vous avez une forte baisse de vos produits exceptionnels. Vous n'avez pas assez anticipé la baisse des dotations de l'Etat, l'effondrement des droits de mutation. Enfin, vous avez aussi laissé filer l'augmentation des coûts d'entretien des infrastructures. Les subventions d'équilibre du CCAS étaient de 12 millions d'euros en 2021, 2022 et 2023. Cette année, elles seront de 4.5 millions d'euros. Votre équilibre financier vous le faites sur le dos des pauvres et des plus fragiles. Ce n'est pas le choix que nous aurions fait. Votre contrôle URSAF, redressement de 300.000 €, montre bien une certaine incompétence de la Collectivité et c'est toujours les Mentonnais et l'argent public qui sont appelés. J'ai cru tressaillir et tomber de la chaise lorsque votre Adjoint aux Finances a dit « peu importe les turpitudes de la SPL » ! Non, Monsieur le Maire, pas « peu importe ». Les turpitudes de la SPL c'est de l'argent public qui a été volé et c'est de l'argent que nous allons prendre dans la poche de chaque Mentonnais. Avec ce débat d'orientations budgétaires vous me rappelez cette belle phrase de Montesquieu « Lutte, réduction et amélioration sont les 3 termes clés du langage politique. Ils ont l'avantage de pouvoir être accolés indifféremment à inflation, déficit, finances publiques et toutes les combinaisons sont possibles ».*

M. Dominique NICOLAÏ : *Je tiens à remercier le service des Finances pour le travail qui nous a été présenté ce soir, puisque ce budget, et je parle sous le contrôle de mon ami Patrick CALVI, il est sincère. Sincère par rapport à la réalité du mode de gestion sur lequel on vous a alerté et qui a mobilisé notre départ. Ce soir on est là pour parler du rapport d'orientation, on est là pour parler de l'argent des Mentonnais. C'est pourquoi je vais intervenir ce soir, pas pour être dans une politique politicienne, pas pour faire des critiques pour le plaisir de faire des critiques, mais pour être dans quelque chose d'apaisé, de respectueux et qui va servir les Mentonnais.*

L'objet de mon intervention ce sont des propositions que je vais vous faire ce soir. Parce que vous l'avez dit, le budget n'est pas fixe donc c'est le modifier, de l'interpréter, de récupérer de l'argent, de rentabiliser cet argent et de le réinjecter pour les Mentonnais. Le premier point sur le fonctionnement et notamment sur les taxes de séjour. Nous avons constaté une augmentation de presque 700.000 € sur la taxe de séjour. Si on augmente la taxe de séjour, cela veut dire que les gens vont se balader dans la Ville, ça va faire travailler les commerces et également le Casino. Pourquoi réduire de 500.000 € la recette des jeux ? Le produit des cessions immobilières : nous avons seulement 1million d'euros sur 2024. Je me permets de vous rappeler le Conseil Municipal de décembre et plus particulièrement la vente des deux locaux dans le Careï et le Borrigo où je vous ai alerté, l'opposition également, sur le prix de la cession. On parlait de 100.000 € ou 150.000 €, alors que ces locaux valent au moins entre 200.000, voire 300.000 euros. C'est une recette que les Mentonnais n'auront pas. Si je cumule l'addition je suis à 300.000 €. J'attire votre attention pour l'année 2025, sur la vente des biens immobiliers et aussi je vous rappelle pourquoi toujours vendre, on peut peut-être garder ces locaux et en faire des associations. Suite au Conseil Municipal, beaucoup de Mentonnais du Borrigo et du Careï, m'ont dit pourquoi ne le fait-on pas ? Sur les charges générales, et plus particulièrement sur l'énergie. Nous avons tous vécu une augmentation de l'énergie. C'est une réalité. Cette augmentation on peut la mesurer ou on peut la maîtriser, en intégrant des mesures pour lutter contre le gaspillage énergétique. Dans les copropriétés, plutôt que d'allumer à 21 ou 22, j'ai allumé à 19. Pour les années à venir, réduire le chauffage de 1° degré dans les infrastructures municipales, peut amener des pistes d'économie par rapport à l'énergie et faire une économie de presque 530.000 €. Nous avons parlé des frais de fonctionnement et des frais d'étude : 604.000 €. Oui il y a des projets à Menton, la ville est en travaux presque tout le temps. Nous vous avons suggéré de se doter d'un département « ingénierie » au niveau de la Ville de Menton. Recruter aujourd'hui un ingénieur c'est 200.000 € qui pourra suivre 4 à 5 projets. Si vous mettez en corrélation 200.000 € de dépenses de fonctionnement sur un recrutement humain et 604.000 €, il y a 400.000 € d'économies à faire. Encore une fois, j'attire votre attention sur ce point, sur le fait que la Ville de Menton si elle veut rayonner et avoir de l'ambition et du dynamisme dans ses infrastructures, elle doit avoir des ingénieurs dont c'est le métier. Concernant l'eau, nous avons dit qu'en 2024, nous avons dépensé seulement 247.000 €, en 2025 on parle de 347.000 €. Le contexte hydrique aujourd'hui est plutôt positif, donc pourquoi augmenter ce poste de 100.000 €. D'accord, c'est de la prudence, de la précaution, si l'on fait l'économie on la remboursera. Mais pourquoi augmenter ce poste alors qu'on voit aujourd'hui que ça va beaucoup mieux au niveau de la crise hydrique. Je pense que c'est 100.000 € d'économie que je peux vous suggérer. Concernant la gestion courante, je vais vous suggérer une dépense. On parle des subventions aux associations. Je rappelle que la Ville de Menton c'est 107 millions d'euros de budget de fonctionnement à l'année. Sur ces 107 millions d'euros, il y a seulement 542.000 € qui sont dévolus aux Associations et aux Sport. A chaque Conseil Municipal, on dit que Menton doit être ambitieux du fait que l'on doit dépenser, que l'on doit aider nos Associations, je pense que les Associations, si l'on compte les adhérents, c'est un tiers de la population. 542.000 € je pense que c'est trop peu. Ma suggestion c'est de l'augmenter, même de la doubler et autre point sur lequel je vous ai déjà alerté : les critères d'attribution. Je vous avais demandé si il existait des critères objectifs pour l'attribution, le nombre d'adhérents, le niveau du club, etc... je repose la question ce soir. Concernant les RH, depuis plusieurs conseils municipaux et lorsque j'étais dans votre majorité, je vous ai alerté sur l'érosion des heures supplémentaires. Aujourd'hui, notre budget il est sincère mais il est le résultat de l'augmentation des heures supplémentaires, puisque vous le voyez on passe à 172.480 €. Dans la mesure où l'on a parlé tout à l'heure de rigueur budgétaire, qui dit rigueur budgétaire dit peut-être qu'il faut revoir en perspective son évolution et sa rigueur budgétaire sur ses projets. Donc les projets municipaux, les manifestations ou autres, il faut peut-être les réduire pour faire en sorte de réduire les heures supplémentaires. Autre point également, on parlait de décharges de fonctionnement au niveau des Ressources Humaines, il y a eu effectivement les dotations financières, la prise en charge de la mutuelle, la mise en place du télétravail, la réévaluation du régime indemnitaire....

C'est une augmentation significative, sauf que je rappelle et une fois encore si je reprends vos propos vous vous êtes engagé à ne plus avoir de directeur de cabinet. Un directeur de cabinet ça coûte 150.000 € environ, même plus, c'est 150.000 € d'économie sur la masse budgétaire et cet argent là puisque vous vous êtes engagé à ne pas recruter de Directeur de Cabinet, ce que je vous propose de faire c'est de réinjecter cet argent dans la prime PEPA. La prime PEPA c'est du pouvoir d'achat pour nos agents et nos agents en ont besoin, notamment les catégories C. M. CHAMPION a annoncé que l'on allait facturer 300.000 € à l'hôtel, j'espère que les exploitants paieront ces 300.000 €, quid du débat que l'on a eu sur Sciences-Po sur le loyer puisque M. NOVELLI avait dit qu'au mois de juillet devait se reconduire, ou pas, le bail et devait s'instaurer une discussion sur le fait qu'ils payent une redevance. Je rappelle encore une fois que l'on était à 300.000 à 400.000 € à l'année, compte-tenu de la nature des locaux occupés. Si je fais le cumul de tout ce que je vous dis depuis tout à l'heure, entre les recettes et les dépenses que je vous ai suggérées on arrive à 1.700.000 € récupérés sur votre budget ordinaire de fonctionnement. Cela pourrait profiter aux séniors qui se sont sentis oubliés en fin d'année et pourrait profiter à tous les Mentonnais, à l'amélioration du cadre de vie, à l'amélioration de nos associations.

M. le Maire : *Comme je l'ai dit en début de séance, tout ce qui va être dit ce soir pendant le débat, on va vous répondre sur un certain nombre de points, mais sera travaillé, mouliné, recalculé avant de représenter le budget. Merci d'avoir fait une présentation objective surtout sur la sincérité du budget, car en effet, le budget est sincère, même si l'on doit peut-être y trouver des corrections.*

M. NICOLAÏ, sur le Directeur de Cabinet, j'ai pris un engagement qu'il n'y aurait plus de Directeur de Cabinet, il n'y en a plus et il n'y aura pas de recrutement. Le poste n'est pas encore enlevé car nous devons attendre la validation au prochain CST. Après le prochain CST il ne figurera plus. Sur les heures supplémentaires, il y a un travail énorme qui a été fait auprès des Chefs de services pendant toutes les réunions que nous avons tenues pour limiter au maximum les heures supplémentaires. Malheureusement, dans certains cas nous n'avons pas le choix. Nous avons réduit de façon non négligeable les manifestations qui auront lieu pendant la saison 2025 en évitant de faire certaines manifestations le samedi et le dimanche. Je vous signale que toutes les salles qui sont prêtées gratuitement aux Associations au Palais de l'Europe, Salle Saint Exupéry, on ne fait pas payer dans certains cas la location de la salle, par contre on fait payer les heures supplémentaires des SIAP et des agents. On limite au maximum, mais pendant la Fête du Citron, il y en aura un certain nombre.

M. STORAÏ, je ne peux pas répondre sur le fond, car nous ne serons jamais d'accord. Sur le CCAS il y a eu des économies énormes qui ont été faites et des subventions ont été données sur 2022 et 2023 pour arriver aujourd'hui à un équilibre. Il fallait le faire. Concernant l'héritage, vous parler de Jean-Claude GUIBAL, en disant que je saccage l'héritage de Jean-Claude GUIBAL parce que je suis un « sale macroniste ». M'avez-vous entendu déjà critiquer sur des points précis la gestion de Jean-Claude GUIBAL ? j'ai été pendant 6 ans à l'urbanisme et j'ai eu l'attitude faire tout ce que je souhaitais avec son aval, ensuite j'ai été aux Finances et il y a eu un certain nombre de points où je n'étais pas d'accord avec lui. Je ne discutais pas c'était lui le Maire. Mais je n'ai jamais critiqué les emprunts, la dette, car je vous signale que pendant 13 ans, il n'avait pas augmenté les impôts locaux. J'ai souhaité en 2021 que l'on augmente les impôts, je n'ai pas eu gain de cause. Je n'ai jamais critiqué l'héritage, au contraire je l'assume, c'est normal j'étais dans l'équipe. Les grands projets qui sont commencés soit on décide de les arrêter, soit on les poursuit. Ca aurait été ridicule de ne pas continuer le parking multimodal de la gare de Menton. Les gens qui vont prendre leur ticket de train vont payer 30 € par mois le place de parking. Le 5 étoiles, j'espère qu'ils vont payer. En 2020 et en 2021, j'ai des gens en face de moi qui étaient élus, mais jamais je n'ai entendu un tel débat et de telles critiques sur le 5 étoiles à l'époque avec Jean-Claude GUIBAL. Je crois et il croyait à ce 5 étoiles et j'espère qu'il sera fini, fin de l'année 2025. L'augmentation de la taxe séjour montre que les gens ont envie qu'ils viennent de France, d'Europe ou plus loin, de venir à Menton, parce qu'ils trouvent que Menton est une ville attractive, Menton étant une ville propre à taille humaine.

Les gens viennent et souhaitent passer non seulement des vacances, mais aussi s'y installer. La taxe de séjour c'est la justification que Menton est une ville attractive. J'aimerais M. STORAÏ, comme l'a fait M. NICOLAÏ qui a critiqué un certain nombre de choses et c'est normal, mais il a fait des propositions, vous je n'en ai pas entendu.

M. Jean-Christophe STORAÏ : Dans un premier temps, ça a été noté par Mme PAIRE, mais la réintégration de votre DGS, quand on voit qu'il y a un déficit de compétences, il faut se poser la question et le coût également des avocats pour toutes les procédures que la Ville a engagées et que l'on a perdues, là vous avez des économies. Demain, je vous l'annonce, je pense qu'il sera également lanceur d'alerte, donc en plus il va aussi falloir lui payer son avocat. Votre Adjoint aux Finances, la problématique c'est le coût impressionnant du personnel. Alors effectivement, il y a des économies à faire, notamment à l'Office de Tourisme. Quand je vois que l'on ait capable de payer des hauts fonctionnaires à l'Office de Tourisme, qui travaillent 15 % de temps, 31 jours par an pour environ 4.000 € de salaire net par mois ou 103.000 € à l'année, je trouve cela inadmissible. Transfert des charges du contribuable sur l'usager, augmentation de la taxe sur les résidences secondaires... voilà quelques pistes.

M. Florent CHAMPION : A la différence de l'intervention de M. NICOLAÏ qui était très constructive et sur laquelle on peut vraiment discuter, je regrette vraiment le vide sidéral et l'inexactitude des déclarations politiques de Mme PAIRE et M. STORAÏ. J'aimerais les renvoyer au premier paragraphe de ce rapport d'orientations budgétaires. Ce rapport n'est pas le fruit de la réflexion de l'architecture de M. CHAMPION, de M. JUHEL ou encore de la Direction des Finances. C'est quelque chose qui est encadré par le Code des Collectivités Territoriales, qui a été revu également à travers la loi NOTRe qui date de 2015. Vous avez sans doute dû entendre M. GUIBAL ou M. JUHEL, puisque vous étiez 1^{er} Adjointe Mme PAIRE, à l'exercice, lors des débats d'orientations budgétaire et le vote du budget et tout le temps c'est l'architecture, on l'aime ou on ne l'aime pas, mais il y a toujours une partie relative au contexte international qui figure dans tous les rapports qui existent depuis ces modifications règlementaires. Menton fait partie du monde, même si on aime notre singularité acidulée, nous faisons partie du monde et les conséquences qui se passent à l'autre bout de la planète peuvent aussi avoir des répercussions sur notre Ville. Peut-être que si vous aviez été présente en Commission des Finances, M. STORAÏ lui brille par son absence depuis le début de la mandature, il n'a participé qu'à une seule commission, s'il avait été la et s'il travaillait un peu plus assidument sur ces dossiers, il saurait que la subvention d'équilibre du CCAS n'ai jamais été de 12 millions d'euros par an. En 2022 et en 2023, elle a été de 5,5 millions en 2022, et de 6 millions en 2023, c'est les deux cumulées qui font 12 millions d'euros. C'est normal, comme son nom l'indique c'est une subvention qui sert à équilibrer le budget. Quand le budget est en difficulté par rapport à certains déficits, on l'abonde un peu plus et une fois que l'on arrive à l'équilibre on revient à un seuil inférieur. Rassurez-vous j'y veille tout particulièrement. L'économie et l'équilibre de ce budget n'a pas été faite au détriment du CCAS. Alors le pompon c'est quand j'entends vos propositions d'élaboration du budget en réponse à l'interrogation que vous a faite M. le Maire. Quand vous parlez de taxes secondaires M. STORAÏ, on l'a fait il y a 2 ans, nous sommes au plafond et vous nous solutionnez un budget à hauteur de 100 millions d'euros avec la question du DGS, vous êtes assez bon à l'exercice oral et pour faire le show en conseil municipal, alors s'il vous plaît, venez à Menton, venez en Commission et travaillez un peu plus vos dossiers. Abandonnez les formules et venez travailler ce sera bien préférable, à la fois pour vous, pour votre candidate et pour les Mentonnaises et Mentonnais. Respectez-les par votre travail et par votre présence. Vous n'êtes jamais à Menton, vous n'y habitez pas alors ayez au moins une once d'humilité et laissez travailler les gens qui travaillent.

M. NICOLAÏ, je vais répondre aux points que vous avez soulevés lors de votre intervention. Le premier point était celui qui faisait référence au prélèvement des jeux sur les produits des jeux du Casino. Effectivement, nous assumons d'avoir conservé une projection plus prudente avec le seuil de 10% et non pas de 12% que nous avons coché en 2023 et en 2024.

On préfère effectivement avoir une bonne surprise de l'ordre de 400.000 € en fin d'année à partir de la rentrée du mois de septembre selon les projections pour abonder de nouveaux crédits plutôt que l'inverse d'avoir à réduire la voilure en cours d'année. Sur le point que vous avez abordé par rapport aux cessions, je pense que c'est un point d'enjeux et sur lequel nous pourrions avoir une réflexion collégiale sur la stratégie à adopter par rapport à ces cessions c'est pour ça qu'avec M. le Maire et sous le contrôle de la Direction Générale Adjointe des Services, M. SEMAVOINE, nous voudrions proposer dans le courant de l'année 2025, des réunions inter-groupe qui puissent permettre de faire le point avant les cessions qui sont passées au Conseil Municipal, sur l'état, sur la stratégie et que l'on puisse en discuter parce que je pense que l'on a vraiment un sujet qui peut être transportant par rapport à la rationalisation, l'optimisation du foncier à Menton, qui est conséquent. Concernant les charges à caractère général, nous partageons votre constat sur les réductions qu'il y a à faire en matière de sobriété énergétique. Vous avez cité l'exemple du chauffage, soyez assuré que régulièrement, à chaque début de saison et plusieurs fois il y a des notes de services qui sont diffusées pour essayer de sensibiliser les agents à ces questions. Il y va aussi de la responsabilité individuelle de chacun de prendre ses responsabilités. En tout cas nous essayons de faire passer le message en ce sens. Pour les frais d'études, nous en avons parlé ensemble lors d'une réunion de majorité par rapport à l'opportunité de créer un bureau d'études qui puissent nous permettre d'alléger un peu les coûts de ces frais qui sont de plus en plus importants. C'est une réflexion qu'il faut que l'on ait sur le moyen terme, mais en tout cas pour ce budget 2025, cela nous paraissait prématuré que de vous faire une projection en ce sens. Par rapport au chiffrage qui était prévu sur les 347.000 alors qu'en 2024 nous avons consommé pour 247.000 € en facture d'eau, là aussi l'éloge de la prudence, nous ne pouvons pas présager de la météo ces prochains mois, même si les précipitations, la pluviométrie a été satisfaisante, on préfère se garder la marge en cas d'un été ou d'un printemps qui serait particulièrement aride. Au niveau des subventions aux Associations, 542.000 € qui seront proposés en 2024, ce qui est marrant c'est que si on avait augmenté de manière substantielle les subventions aux associations, on nous aurait taxé d'électoratisme. Nous avons voulu maintenir un niveau stable, le même qu'en 2024, malgré les contraintes qui sont les nôtres et quant aux critères d'attribution, nous demanderons aux services qu'ils puissent vous les transmettre, ainsi qu'un modèle type de subvention pour pouvoir en discuter plus précisément. Par rapport aux Ressources Humaines, vous avez évoqué la question des heures supplémentaires. Vous avez raison c'est un chantier que l'on suit de très près et d'ailleurs à partir du mois d'août, la direction des RH, a tout mis en œuvre pour ralentir l'augmentation des heures supplémentaire et on voit que sur les 4 derniers mois de l'année, il y a eu de vrais résultats qui ont été assez probants et j'espère qu'avec cette même rigueur, et cette même attention, et cette responsabilisation des chefs de service, on puisse faire diminuer ce taux d'heures supplémentaires, bien que je le rappelle, par rapport à l'ensemble de la masse salariale, le montant des heures supplémentaires c'est uniquement 2.9 % de la masse salariale. C'est important, mais il faut aussi que l'on porte la réflexion essentiellement sur la masse salariale, puisque c'est là où l'on pourra dégager les plus grandes marges d'économies. Pour le Cabinet, Monsieur le Maire vous a répondu. Par rapport à l'argument de Sciences-Po sur l'avenant de la convention, effectivement à la fin du mois de juin la convention qui nous lie avec Sciences-Po arrivera à son terme, et j'aimerais que l'on puisse aborder cette réflexion de manière tout-à-fait posée, honnête et puis aussi dans sa globalité avec l'ensemble des établissements supérieurs qui sont sur notre commune, puisque en menant un petit peu cette réflexion préliminaire que nous aurons dans les prochains mois, on s'aperçoit aussi que l'IUT a la mise à disposition de locaux à titre gracieux par la Ville et il est en plus subventionné à hauteur de 80.000 € par la Ville et il bénéficie aussi des deux équivalents temps plein qui sont mis à disposition par la Ville et qui travaillent au service de l'institution. Donc je comprends que l'IUT soit beaucoup moins polémique que le champ d'études de Sciences-Po sur le Moyen-Orient et la Méditerranée, mais par honnêteté intellectuelle on doit poser la question de manière équivalente pour l'ensemble des établissements supérieurs. Quant à Sciences-Po je crois que c'est important que l'on puisse avoir un dialogue constructif avec l'institution, revenir autour de la table et voir dans quelle mesure l'institution pourrait contribuer à un loyer. Il faut aussi quand on arrive à la table de négociation pouvoir aussi anticiper l'issue.

Il y a deux possibilités. Soit l'institution accepte de pouvoir s'acquitter d'un loyer et c'est tant mieux, soit elle refuse et potentiellement peut aussi quitter les lieux. Dans ce cas-là, quelle serait la position de la Commune ? A qui proposerait-on le bâtiment ? C'est assez compliqué en ces temps qui court de trouver une entité qui serait prête à pouvoir lâcher par an 300 à 400.000 €, donc c'est une réflexion qu'il faut prendre avec beaucoup de sérieux, loin de la démagogie que l'on peut entendre par ailleurs.

Mme Sandra PAIRE : *Je rappelle juste que je n'étais pas là en 2015. Quand vous parlez de la subvention au CCAS, est ce que vous êtes en capacité de nous donner le nombre de bénéficiaires qu'il y a en 2024 ?*

M. Florent CHAMPION : *Oui parce que les bénéficiaires sont présentés en Conseil Municipal depuis le début de la mandature, c'est d'ailleurs une nouveauté par rapport à la mandature précédente. On en a parlé lors du Conseil Municipal du 24 septembre dernier, lorsque nous avons présenté le rapport d'activités de 2023. Il est détaillé, j'imagine que vous en avez pris connaissance. On peut rentrer dans le détail des bénéficiaires direction par direction, il n'y a pas de soucis.*

Mme Sandra PAIRE : *En 2019 : 63 bénéficiaires du SIAD et en 2023 : 32. Ca ne vous choque pas ?*

M. Florent CHAMPION : *Depuis la période de la COVID on a quand même vécu une situation tout à fait particulière. Nous avons une crise de la profession au niveau des métiers socio-médical qui est importante et effectivement, nous avons du mal à recruter. Il y a un certain nombre de postes qui sont vacants. Nous avons fait des efforts en termes d'attractivité notamment à travers la prime Segur, la prime « grand âge » pour les agents du SIAD, à travers la mise en place de salles de repos au niveau du CCAS pour améliorer les conditions de travail des agents. Mais c'est compliqué, car nous avons la Principauté de Monaco toute proche qui joue l'aspirateur en matière de RH avec des moyens plus conséquents que les nôtres. Il y a aussi une réforme des services autonomiques qui est à l'œuvre et qui verra notamment la fusion des services du SIAD et du SAD (Soins Infirmiers à Domicile) et des services d'aides à domicile qui se profile pour 2025 puisque c'est aussi une contrainte règlementaire et qui va permettre de retravailler sur l'offre au niveau de nos séniors. Soyez assurée que l'attention au CCAS est portée comme il se doit.*

Mme Sandra PAIRE : *Je demande juste combien de personnes vous avez laissé sur le trottoir ?*

M. Florent CHAMPION : *Je ne peux pas laisser Mme PAIRE qui est Conseillère Régionale être aussi irresponsable qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nous n'avons laissé absolument personne sur le trottoir. Nous avons pourvu autant que possible dans la mesure de nos capacités et des agents que nous avons sur le terrain avec 5 ou 6 agents, par rapport à 10 peut-être il y a 10 ans. On ne peut pas prendre physiquement en charge le même nombre de personnes comme l'on pouvait le faire il y a 10 ans. Et c'est pour cela que nous avons centré nos efforts sur les personnes qui sont en sortie d'hospitalisation et qui sont les personnes les plus isolées et que nous avons revalorisé de manière conséquente les services du maintien à domicile.*

Mme Isabelle ALMONTE : *En résumé de ce qui est évoqué, 1.900.000 ont été provisionné pour la DSP des plages en attente du jugement du Tribunal Administratif, saisi par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes pour irrégularité et non-respect de la réglementation. Ce n'est pas aux Mentonnais à en payer les pots cassés. Vous avez été élu pour gérer l'argent public d'une façon efficiente ce qui, dans cette énième affaire, me paraît totalement inexistant. Avez-vous une assurance privée qui pourrait prendre en charge une éventuelle indemnisation ? où les Mentonnais seront-ils encore une fois obligés de faire les frais de cette grave erreur, signe d'un niveau accru d'amateurisme ?*

M. le Maire : Avant de faire un jugement définitif, j'attendrais le 13 février pour savoir ce qu'il va sortir du Tribunal. Pour l'instant notre conseil à plaider, les avocats des plagistes aussi, le jugement sera rendu le 13 et je ne ferais aucun commentaire puisque c'est en délibéré. Nous avons provisionné par sincérité une somme puisqu'il y a 7 lots concernés, mais en fonction du jugement cela peut concerner, en bien ou en mal, un ou plusieurs lots. Lors du Conseil Municipal du 3 mars, nous vous apporterons la réponse lorsque l'on vous présentera le budget définitif puisque nous aurons eu la réponse du tribunal et l'on saura exactement qu'elle a été la décision.

Mme Isabelle ALMONTE : Lorsqu'il y aura effectivement la décision du TA, suivant les sommes qui seront dues comment vont-elles être payées ? Si effectivement, à la fin ce sont les Mentonnais qui devront les payer car ce sont des deniers publics.

M. le Maire : Je vous signale également qu'il y a un AMO qui est en cause, et pour l'instant, je ne fais pas de déclaration à son sujet, mais vous pensez bien que si vous avez lu ce qui a été dit dans la presse, et les gens qui étaient présents en tant qu'auditeurs au Tribunal, ont bien entendu les reproches qui pouvaient être faits et qui, à mon avis, étaient loin d'être fondés sur la totalité des lots concernés, parce que entre des « potentielles irrégularités » suivant une méthode de calcul qui nous a été proposé et des « irrégularités flagrantes », il y a une nuance.

M. Cédric MONTEIRO : Concernant le reste à réaliser, un investissement de 5 millions, peut-on avoir le détail ? Je note sur les frais d'études qui ont été annoncés de 604.000 € avec répartition de 40 % pour la Promenade de la Mer. Ce qui correspond à 240.000 €. La fin des travaux de la Promenade de la Mer était en début d'année 2024. Je m'interroge donc, comment faire payer des frais d'études en fin de chantier à 240.000 € ? Sur la partie, des 542.000 € alloués aux Associations sportives et culturelles. Déjà en 2024, vous avez baissé le budget de 4%. Lorsque j'entends M. CHAMPION prendre comme prétexte, d'acheter les gens en disant que l'on aurait augmenté le budget en prévision des élections, je trouve que c'est un peu fort, parce que là, nous ne sommes pas à la hauteur des enjeux de notre jeunesse et des associations culturelles. Je pense que la répartition sera la même que ce soit sur le sport : 350.000 € ou pour la culture : 200.000 €, cela correspond quand même à votre Cabinet. C'est un choix. Imaginez le nombre d'associations, d'adhérents, de jeunes et on compare avec le budget du Cabinet ! Concernant les dépenses réelles d'investissement, en 2025 vous allez inscrire 21 millions, comment allez-vous faire pour tenir ces budgets qui sont énormes, vous avez encore 5 millions sur l'année 2024 de report ? Il y a un manque de clairvoyance sur certains projets. Ensuite vous nous présentez une liste très succincte d'opérations avec des montants restant assez vagues. Nous aurions aimé avoir une liste avec des opérations bien détaillées. Je ne vois rien sur les énergies renouvelables. Je crois que nous sommes la seule commune à ne pas avoir de panneaux solaires. Que dire sur votre ambition sur la transition écologique et énergétique ? encore une fois rien n'est fléché, ni dans les bâtiments, ni au niveau de la revégétalisation de notre commune. Lorsque l'on voit l'état du Palais de Carnolès et des terrains Boulard, pour ne prendre que ces deux exemples, cela me fait pleurer. Idem pour l'état des citronniers à la sortie de l'autoroute. Dans votre programme, vous aviez annoncé lors de votre élection moderniser le Palais de l'Europe : rien ; faire de nos places, jardins, bord de mer, des lieux de vie, d'animations culture, artistique et sportive : néant ; redonner vie à la Vieille-Ville : c'est pire qu'avant ; le plateau Saint-Michel a-t-il été réaménagé ? Nous cherchons encore les infrastructures pour notre jeunesse ? Quid de vos promesses : gymnase, piscine... Qu'en est-il de notre patrimoine ? Adhémar de Lantagnac ? les Pénitents Blancs et Noirs ? Lorsque je vous entends vouloir vous délester de la gestion des Ports et de la Villa Maria Serena, on comprend bien tout l'amour que vous portez à notre Ville. Ces deux derniers exemples prouvent bien la vision que vous avez eue pour notre Ville. J'ai entendu que vous alliez enfin faire payer 300.000 € pour l'Hôtel 5 étoiles. Est-ce les pénalités ou le loyer ? Rendez les jardins de la Fête du Citron payant pour les touristes. Travaillez sur un plan pluriannuel pour les travaux en laissant le temps aux techniciens de bien préparer les dossiers et de ne pas avoir des Elus derrière en train de changer tout le temps les dossiers de départ.

Je suis présent à toutes les Commissions et je vois ce qui est fait dans ma Ville. Concernant les maîtres d'œuvres, je rejoins la proposition de M. CALVI. Je pense qu'en interne nous sommes en capacité de faire des économies et de faire des petites études en interne, ce qui facilitera énormément et fera beaucoup d'économies. Investissez dans les énergies renouvelables, vous serez gagnants, investissez dans l'écologie, vous serez gagnants. Il faut avoir les deux pieds en 2024.

M. le Maire : *Concernant les panneaux solaires, M. GUIBAL a refusé lorsque j'étais à l'urbanisme qu'il y ait des panneaux solaires. Il n'y avait pas dans le PLU d'autorisation de mettre des panneaux solaires. Adhémar de Lantagnac, il n'est pas question de le vendre à un privé, ce qui n'était pas le cas lors de la mandature précédente, il était vendu à 1.500.000 € qui devait tout refaire. Puis il y a eu la COVID et cela a été annulé. Aujourd'hui, il n'est plus question de le revendre, donc il faut faire des travaux que la Ville ne peut pas payer. Il faut donc trouver des partenaires et un bail emphytéotique pour pouvoir le faire. C'est en cours, mais nous n'avons pas encore trouvé.*

M. Florent CHAMPION : *Concernant les restes à réaliser en dépenses qui ont attiré particulièrement votre attention, ils s'élèvent pour totalité autour de 5 millions d'euros, ils concernent pur 2.864.000 € les trois grosses opérations : Quai Bonaparte : 1.209.000 €, Forty : 1.031.000 € et Promenade de la Mer : 624.000 €. Ensuite nous avons la section « GTA » pour 612.817,70 € : 256.000 € pour les murs de cimetières, 50.000 € pour des mises aux normes de trottoirs et passages piétons, 57.000 € pour d'autres travaux de voirie, 138.000 € pour la rue des Marins, et 111.000 € pour les waves bumpers. Sur la section « bâtiments communaux » : 1.063.000 € ; 294.477 € pour les bâtiments publics, 275.000 € pour le Palais de Carnolès ; 99.000 € pour les bâtiments culturels ; 159.000 € pour la réfection de l'Hôtel « Le Chouchou » ; 132.000 € pour les écoles et 101.000 € pour les travaux de l'Hôtel de Ville. Pour le « matériel roulant » : 194.000 € : pour le matériel du CTIM : 49.000 € pour l'informatique : 78.000 € ; pour les caméras : 24.000 € ; pour le sport : 68.705 € ; 19.607 € pour l'aire de fitness ; 49.097 € pour le Beach Volley. En divers : 26.400 € pour le Palais de l'Europe ; 118.593 € pour le mobilier scolaire ; 17.000 € pour la sécurisation des aires de jeux et d'autres services pour 45.000 €. Ce qui nous amène à un total de 5.620.369 €. Pour les dépenses, car si l'on parle de recettes il faut aussi parler de restes à réaliser en dépense, contrairement à 2023, en 2024 nous avons un solde positif entre les restes à réaliser en recettes et les restes à réaliser en dépenses. Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 6 millions d'euros : 4 millions d'euros par rapport à des subventions qui vont être versées pour les principales opérations ; 1 million d'euros pour le CSU Forty ; 1.829.000 € pour la répartition des amendes de police ; 2.141.000 € pour le Quai Bonaparte ; 311.000 € pour le fonds de concours de la CARF qui n'a pas encore été versé et 733.000 € pour l'opération de la Promenade de la Mer.*

M. le Maire : *Je voudrais rajouter concernant le Palais de l'Europe que l'ancienne salle de billard a été totalement refaite, une cuisine entièrement réaménagée pour permettre d'y faire des séminaires et que l'on a changé toute la sonorisation du théâtre Francis Palmero, pour y faire des spectacles. On a changé les portes d'entrée et refait l'entrée au niveau du carrelage....*

M. Florent CHAMPION : *M. MONTEIRO vous avez également abordé le coût du Cabinet. Si l'on prend le Cabinet dans sa globalité, collaborateurs de Cabinet, secrétariat et Protocole, en 2020, le coût était de 723.000 €, en 2024 de 700.000 € et en 2025, on descend à 531.000 €. 170.000 € d'économie par rapport au Cabinet, qui correspond au salaire chargé que représentait le Directeur de Cabinet à l'époque. Concernant votre demande sur les investissements, sur le Palais de l'Europe, il a été fait mention de travaux à hauteur de 550.000 € en 2024 et il y aura encore 300.000 € qui seront prévus pour 2025. Pour les dépenses réelles d'investissement en 2025, outre les grandes opérations du Quai Bonaparte pour 1.520.000 € et le CSU Forty pour 1.750.000 € ; 3.6 millions pour les aménagements courants consacrés au domaine public.*

Dans cet item nous avons dans le détail 474.000 € pour les travaux de voirie, 550.000 pour les travaux d'éclairage public (plus vertueux en termes de consommation énergétique en lien avec la politique environnemental), des aménagements aussi pour les chaussées à hauteur de 1.296.000 €, des installations de voirie pour 387.000 € ; des aménagements pour les trottoirs à hauteur de 813.000 € ; des réseaux de voirie pour 55.000 € et des grosses réparations de matériel roulant pour 70.000 €. Sur la section des bâtiments communaux, pour les principales opérations qui font que ce montant arrive à 4 millions d'euros : pour les études 506.000 €, pour les bâtiments scolaires : 1 millions d'euros, pour les travaux sur le parc locatif auquel je sais que vous êtes attaché : 230.000 €, les travaux d'aménagement pour la sécurité du Palais de l'Europe : 128.500 €, des agencements de sécurisation de l'Hôtel de Ville pour 435.000 €, la mise à niveau du mobilier, des équipements audiovisuels et de sécurité du Palais de l'Europe : 160.000 €, des travaux d'aménagement et de sécurité pour les stades et les gymnases : 321.000 €, dont 256.000 € pour la nouvelle chaufferie au stade Saint-Roman qui viennent s'ajouter aux 200.000 € à destination des infrastructures sportives qui sont aussi prévus. 45.000 € pour les cimetières, 16.000 € pour le matériel et le mobilier dans les classes des établissements scolaires, 200.000 € pour la Chapelle de la Madone et 163.000 € pour les bâtiments patrimoniaux et culturels. Ensuite, nous avons la section liée aux structures sportives pour 200.000 € : 20.000 € pour la rénovation de la piste d'athlétisme de Saint-Roman, 40.000 € dédié à l'aménagement du Rondelli Beach Soccer, 30.000 € pour l'acquisition d'un terrain de basket 3/3, le changement de sol de l'ancien paddle pour 20.000 €, matériels et équipements divers pour 90.000 €. Des aménagements aussi au niveau des jardins et des espaces verts pour près de 700.000 €, dont 230.000 € pour la plantation d'arbres et d'arbustes, 90.000 € pour les travaux d'arrosage, 150.000 € pour les aires de jeux pour enfants et presque 75.000 € pour des matériels et équipements. Pour l'acquisition du matériel roulant : 470.000 € trustés par deux acquisitions : le camion grue pour le Service Voirie Entretien Propreté pour 300.000 € et une nacelle pour l'éclairage public pour 170.000 €. Pour les réseaux câblés de vidéo-protection et matériel informatique : 574.500 € dont 255.000 € de réseaux de vidéo-surveillance, les caméras : 106.000 €. L'ensemble des services se tiennent à votre disposition pour vous communiquer la liste que l'on peut vous transmettre avec les restes à réaliser. Sur les 300.000 € liés à l'Hôtel 5 étoiles, dans la convention il n'est pas fait état de jours ouvrés, il est fait état de jour de retard tout simplement, donc il a été décidé d'appliquer les pénalités pour chaque jour, à mois échu, donc nous avons fait partir le premier courrier de pénalités pour le mois de janvier, donc 31 jours, cela nous fait une facture mensuelle pour le mois de janvier de 25.420 €. En dehors de cette question des indemnités liées au retard des travaux, nous avons aussi voulu engager une réflexion par rapport à la faisabilité de combiner les pénalités de retard par rapport aux travaux et le versement du loyer. Sur ce point nous sommes en train de consulter un conseil pour nous assurer de la faisabilité de l'opération, mais soyez assurés que si c'est possible d'un point de vue règlementaire de le faire, nous appliquerons aussi à cela le loyer qui est dû par l'Hôtel.

Mme Gabrielle BINEAU : Un point sur les panneaux photovoltaïques qui sont effectivement interdit en plein cœur de ville puisque ce serait dommage de gâcher la carte postale vue du ciel que l'on a sur Menton, mais qui sont autorisés dans les Vallées du haut Careï, du Borrigo. Je crois même que le parking d'Intermarché devrait être recouvert de panneaux photovoltaïques. J'avais une question par rapport à une provision sur 80.000 € qui a été faite par rapport à des indemnités, à quoi sont-elles dues ? Sur les ressources humaines et sur les sources d'économie qui pourraient être faites, un simple constat de chiffre sur les années 2023/2024, nous avons embauchés 2 catégories A, 5 catégories B, et retiré 23 catégories C. Cela fait un total de -16 agents, mais nous avons quand même une augmentation de 2 millions d'euros de la masse salariale et sur les années 2024 à 2025, on provisionne 3 catégories A et 3 catégories C, dont 6 agents pour un total de 900.000 €, ce qui ferait 6.900 € par mois. Alors si les 3 catégories C touchent ce montant de salaire ils doivent être très contents, mais il y a peut-être un moyen de limiter les salaires des catégories A pour favoriser les catégories C et de ne pas les pénaliser avec les heures supplémentaires parce que ces heures supplémentaires leur permettent de faire leurs courses à la fin du mois, de nourrir leur famille.

A partir du moment où une heure supplémentaire est justifiée, elle doit être payée. Sur la taxe de séjour, vous avez parlé tout à l'heure d'un accord avec la CARF, quel est-il ?

M. le Maire : *C'est un problème qui sera débattu au Conseil Communautaire. Les trois communes du littoral Beausoleil, Menton et Roquebrune, Menton est parfaitement dans les clous parce que nous avons notre OTVM qui répond à toutes les conditions mais sur les deux autres communes, ils sont en train de créer, ils n'ont pas encore les agréments, leur Office de Tourisme et théoriquement ils sont censés reverser à l'OTC les subventions qu'ils perçoivent directement. Cela pose un problème parce que vous avez vu les montants qui sont donnés, 600.000 € pour Beausoleil et autant pour Roquebrune, donc il y a une discussion avec les trois Maires et la CARF pour que l'on puisse se mettre dans les clous, à la demande de la Chambre Régionale des Comptes, et nous avons trouvé cet accord qui sera débattu en Conseil Communautaire, c'est-à-dire que, pour rester dans les clous, nous avons répartis les compétences entre les Villes et l'OTC pour Roquebrune et Beausoleil, qui n'ont pas encore leur Office de Tourisme agréé. Pour Menton le problème ne se pose pas. M. CESARI sera rapporteur de cette affaire au prochain Conseil Communautaire.*

M. Florent CHAMPION : *Mme BINEAU concernant la provision de 80.000 €, c'est une provision pour le risque indemnitaire notamment par rapport au contentieux entre la Ville et M. le Directeur Général des Services. Si, bien entendu, tous les dossiers sont jugés et purgés il n'y aura pas de prévision, mais par principe de prudence il est important de pouvoir la prévoir. Sur la partie liée aux RH, vous avez noté la diminution des catégories C par rapport à celle des catégories A et B. Sur les tableaux des effectifs qui vous sont communiqués, on s'aperçoit de la proportion très importante malgré tout des catégories C par rapport aux catégories A et B, et je pense que c'est important qu'en matière d'encadrement l'on puisse se rapprocher des standards des communes d'autres strates que la nôtre, sur l'encadrement intermédiaire et sur l'encadrement de plus haut niveau qui peut parfois nous faire défaut sur l'ingénierie de projets. Sur les 900.000 € dont vous faites mention, Mme DEHAENE, peut-être vous répondre plus précisément sur aspects techniques.*

M. le Maire : *La Chambre Régionale des Comptes a relevé dans sa première analyse qu'il y avait un manque de cadre A depuis une dizaine d'années dans la gouvernance et trop de cadres C. C'est une question à laquelle les RH s'attèlent.*

Interruption de séance :

Mme Pascale DEHAENE : *Ces évolutions sont dues à des évolutions règlementaires, ce n'est pas forcément du à des recrutements de personnel, mais à des obligations comme les revalorisations du point d'indice, des reclassements...*

M. le Maire : *Mme DEHAENE vous répondra par écrit avant le prochain Conseil Municipal.*

M. Patrick CALVI : *Nous avons tous compris que le budget était contraint, pour les raisons que l'on connaît. Néanmoins, je rejoins un peu M. MONTEIRO par rapport aux subventions des Associations culturelles et sportives. Je pense quand même que l'on peut faire un effort, puisque l'on est là pour discuter et que le budget définitif c'est le mois prochain, notamment au dépend des AMO et je rejoins encore M. MONTEIRO. Les AMO coutent très très chers, ils doivent suivre les chantiers, mais on a vu que souvent ces chantiers dépassaient de 20 ou 25 % les montants initiaux. On a vu à la Chapelle de la Madone, effectivement à l'époque j'avais refusé de signer des notes d'honoraires pour 93.000 €, finalement on a vu que cela a été renégocié à 37.000 €. Je pense que l'on peut essayer de donner un coup de pouce à la culture et à la jeunesse mentonnaise. Sur le loyer du 5 étoiles, je ne crois pas un seul instant que l'on encaissera un centime sur ces indemnités. Je pense qu'il faudrait rencontrer le PDG pour connaître ses intentions, mais je ne crois pas qu'un chantier arrêté depuis de longs mois, pour ne pas dire d'années, finisse un jour. Je ne crois pas non plus qu'un hôtel 5 étoiles ouvrira ses portes ici.*

Hélas, vous avez hérité de cette patate chaude, ce n'est pas vous qui avez initié ce projet, j'en avais discuté à l'époque avec Jean-Claude GUIBAL, je pensais et je le pense toujours que c'est une erreur et que tôt ou tard le sujet viendra dans notre Conseil pour savoir comment réorienter ce bâtiment. Je n'ai pas foi en l'ouverture d'un 5 étoiles et si on fait, ou on tente de faire un business plan sur l'activité économique d'un 5 étoiles à cet endroit-là, je pense que l'on serait très déçus.

M. Florent CHAMPION : Malgré tout le respect et l'affection dont je te porte, je suis un peu surpris ce soir de la teneur de ton intervention, si elle vient bien de toi. Est-ce bien la même intervention qui correspond au Patrick CALVI qui l'an passé a proposé une réduction de 4 % du budget des subventions ? Tu sais à quel point les contraintes sont nombreuses pour la Collectivité, notamment en termes de fonctionnement. Augmenter de façon substantielle les subventions aux Associations, ce serait de la démagogie. Non pas parce qu'elles n'en ont pas besoin, ni qu'elles ne seraient pas en capacité de porter de beaux projets pour la Ville, mais parce que cela réalise un effet cliqué et quand on monte le niveau de subvention de manière conséquente, ça veut dire que pendant les 10 prochaines années, vous restez sur ce seuil. Donc c'est aussi engager la responsabilité des suivants sur cette politique. Vu le contexte, les provisions qui ont été faites, les charges qui pèsent sur le fonctionnement comme on a pu en parler sur la masse salariale, cela nous paraissait plus prudent, moins démagogique, mais plus raisonnable, de conserver ce montant de 542.000 €.

M. le Maire : Lorsque le montant des subventions a été discuté nous avons eu affaire à des Associations parfaitement responsables, puisque à cause de la COVID il y a eu peu de déplacement et elles n'ont pas utilisé leur subvention. Elles avaient une trésorerie très confortable, ce qui n'est pas le cas cette année. On a refait un effort. Nous étudions la trésorerie et les problèmes de chaque association. C'est vrai que tout le monde est d'accord pour donner des subventions aux Associations. Simplement aujourd'hui, et je rejoins Florent CHAMPION, et Patrick CALVI est bien placé pour le savoir, c'était ton raisonnement quand tu étais aux Finances de dire qu'il fallait serrer les boulons partout, tu m'as fait un certain nombre de reproches amicaux et j'en ai tenu compte. On va l'étudier, mais je pense que cela va être très compliqué en faisant des modifications importantes sur le montant des subventions, de tenir la sincérité du budget, mais on va étudier la question.

Mme Martine CASERIO : Au chapitre des dépenses d'investissement, il est noté « pour les établissements culturels 200.000 €, notamment pour la restauration de la chaufferie et le désamiantage de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques. Ces 200.000 € sont-ils exclusivement dévolus à l'EMAP, ou aussi à d'autres établissements culturels. J'ose espérer qu'il y aura d'autres investissements pour la culture.

M. Florent CHAMPION : Vous faites référence aux travaux qui ont été réalisés en 2024, et non pas ceux à prévoir en 2025.

Mme Martine CASERIO : Ah Oui effectivement. Je continue donc ma question quel est le budget dévolu à la culture. Permettez-moi de m'alarmer de l'état déplorable de deux sites culturels majeurs de notre ville, le Musée Cocteau Wunderman, dont les travées sont devenues un dépotoir immonde et l'autre étant le jardin du Palais de Carnolès, dont on déplore notamment que l'allée des bustes, il n'y a plus aucun buste, tous les bustes ont été étêtés. Où sont-ils passés ? les sculptures sont dans un état lamentable, notamment les Gina bleu de Max SIFFREDI, dont on voit même l'ossature des structures métalliques tellement elle est lépreuse, les cartels des œuvres disparaissent sous la crasse ou sous les herbes folles. Lorsque l'on se déplace dans ces deux sites qui sont les fleurons de votre Ville et que l'on entend les commentaires des gens autour de soi on en est très peiné. J'aimerais savoir ce qu'il est prévu pour pallier à ce désastre.

M. le Maire : M. Bardyn derrière moi a très bien entendu votre demande et le nécessaire va être fait.

Concernant la situation administrative des deux Musées, concernant la SMACL, nous en sommes toujours au même point et toute négociation à l'amiable est refusée par la SMACL et nous attendons avant la fin juin la décision du Tribunal. Concernant le Musée du Palais de Carnolès, nous avons reçu la DRAC qui avait demandé des études complémentaires sur des fresques. Ils voulaient savoir si les subventions étaient toujours valables sur ces travaux supplémentaires et si l'on pouvait réduire la voilure au niveau de la scénographie qui était très chère dans la première approche et s'ils étaient d'accord. Nous avons eu confirmation de cet accord et nous devons leur représenter un nouveau projet sur lequel ils maintiennent le montant de la subvention.

M. Cédric MONTEIRO : Peut-on avoir accès au rapport et aux conclusions de l'expert judiciaire concernant Cocteau ?

M. le Maire : Vous demandez très souvent, et c'est votre droit le plus strict, de pouvoir avoir accès à certains documents. Vous avez en effet accès pour voir tous les documents dont vous avez besoin, par contre vous n'avez ni le droit d'en faire des copies, ni de les photographier, ni de les emmener. Vous avez demandé une étude sur les arbres, vous allez pouvoir y avoir accès.

M. Dominique NICOLAI : Concernant les subventions aux Associations, vous avez dit tout à l'heure que vous alliez étudier les propositions que je vous ai faites, donc ce soir, acceptez puisque nous sommes tous d'accord dans cette salle pour dire que les Associations sont la pierre angulaire du fonctionnement de la cité, de revoir ce positionnement.

M. le Maire : J'ai répondu à Patrick CALVI, que vous étiez plusieurs ce soir à avoir soulevé la question et qu'on allait donc revoir tous les points que vous avez évoqués. Mais je redis que nous avons intégré les économies qui ont été faites sur certains postes comme celui du Directeur de Cabinet. Bien entendu, il en a été tenu compte dans les services et avec Florent CHAMPION, lorsqu'ils ont établi le budget. Donc je ne peux pas réinjecter les 150.000 € dans le budget des Associations. Nous allons regarder ce que l'on peut faire et on vous le présentera le 3 mars.

Tous les groupes s'étant exprimés sur le Rapport d'Orientations Budgétaires, Monsieur le Maire clôture le débat. A l'unanimité, les élus prennent acte que le débat a bien eu lieu.

prend acte

du débat des orientations budgétaires retenues dans le cadre de l'établissement du budget primitif 2025 et du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

Affaire n° 3 : Convention de partenariat avec l'Association « Les Rencontres pour un Changement » (LRC)

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire

M. Gabrielle BINEAU : Cette délibération est la bienvenue, car il y a une demande qui est de plus en plus croissante de la part des familles, mais aussi des personnes qui encadrent les enfants en situation de handicap. Est-ce que ce sera suffisant pour que les jeunes du périscolaire encadrent de manière efficiente et de manière pérenne, les jeunes en situation de handicap ? Nous avons été destinataires du compte-rendu d'un Comité de Pilotage, qui a participé à ce Comité de Pilotage ? et concrètement qu'est ce qui a été fait pour les personnes en situation de handicap ? Il reprend 6 photos mais il n'y a rien d'autre sur le COPIL.

M. Jean-Claude ALARCON : Suffisant ça le n'est jamais. Nous sommes en manque de candidats sur ces postes spécialisés et nous faisons un appel. Concernant le CTG je vous propose de venir voir M. BASCOUL qui l'a piloté pour répondre à toutes vos questions.

Mme Carmela CARTARRASA : Vous n'avez pas dû recevoir correctement le dossier. Ce COPIL a été créé récemment pour qu'il est une transversalité avec tous les Adjointes, les Directeurs et les personnes qui travaillent autour du handicap. Nous voulions vous informer que nous étions en train de travailler dessus et de préparer un COTECH pour travailler encore plus sur le handicap en général.

M. Florent CHAMPION : M. le Maire avait souhaité s'attacher plus particulièrement aux questions de handicap et confier cette délégation importante à Mme CARTARRASA, qui s'est attachée à faire un état des lieux de l'existant, et il est apparu qu'il y avait beaucoup d'actions qui étaient menées parfois aussi à petite échelle, mais qui étaient très diffuses dans l'ensemble des services, que ce soit à la Ville de Menton ou au niveau du CCAS. C'est pour cela que sur l'impulsion de Mme CARTARRASA, il a été fait en fin d'année dernière ce Comité de Pilotage qui avait pour but de centraliser l'information pour qu'elle puisse être remontée directement à Mme CARTARRASA et au CCAS, dont la direction assure la coordination générale pour le CCAS et la Ville de Menton. Il y a effectivement beaucoup d'actions à valoriser. Les choses sont en train de se mettre en place et il faut vraiment que l'on ait une approche la plus concertée et partagée sur ces questions qui sont particulièrement importantes. Ce premier COPIL avait vocation à poser le jalon, à faire un petit rappel à l'ensemble des services sur la nécessité de bien faire remonter l'information pour qu'elle puisse être valorisée et pour qu'elle puisse s'inscrire dans un cadre cohérent d'actions. Nous allons rentrer plus précisément au cours de ces prochaines semaines dans le vif du sujet avec des déclinaison de plusieurs réunions de groupes de travail.

M. Dominique NICOLAÏ : Je voulais féliciter tant les agents du services Jeunesse que les Elus qui se sont mobilisés sur ce sujet important pour beaucoup de famille, car l'inclusion aujourd'hui, c'est un mot mais c'est aussi une réalité. Au-delà de ce qui a été présenté ce soir, je pense qu'il faut aller au-delà et je vous renvoie à un Conseil Municipal que l'on a eu il y a quelques mois lors duquel j'avais évoqué avec vous un partenariat avec l'IME. Il y a eu un premier volet qui a été signé il y a quelques mois avec l'ouverture d'une classe inclusive au Conservatoire de Musique, et c'est très bien. On s'était mis aussi d'accord avec l'IME sur le fait que 4 fois par an, nos animateurs du services Jeunesse pourront être formés gratuitement par l'IME. Je ne sais pas où en est ce dossier, j'espère qu'il est toujours dans les tuyaux et qu'il aboutira dans les prochaines semaines.

M. Jean-Claude ALARCON : Effectivement, c'est toujours dans les tuyaux puisque les réunions se multiplient avec l'IME et l'ESAT. Demain, il y a l'investiture du nouveau Conseil Municipal des Jeunes et cette année il y a deux élèves de l'établissement Barriquand-Alphand qui font partis de ce Conseil.

à l'unanimité

adopte le principe de partenariat entre la Commune et l'association LRC, autorise Monsieur le Maire à adhérer à l'association LRC, à signer la convention avec l'association LRC et tous les documents y afférents.

Affaire n° 4 : Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2024 (annexe au compte administratif)

Rapporteur : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire

Mme Sandra PAIRE : Juste une observation que j'avais faite lors du dernier Conseil Municipal lorsque vous aviez vendu des biens, que le prix au mètre carré était entre 2.000 €/ 2.800 €, là M. le Maire, la Mairie a acheté un appartement de 37 m² à 4.833 € le m². Cela peut être un gain pour la Collectivité si les ventes immobilières que vous faites ont un prix au m² au-delà ce que vous avez vendu jusqu'à maintenant.

M. le Maire : Effectivement, c'était la dernière fois le montant était un peu bas c'est pour cela que maintenant il y aura systématiquement un principe d'enchère par notaire, par contre lorsque l'on achète on achète au pris que fixe le service des Domaines.

Nous pouvons négocier jusqu'à 10%, mais pas au-delà.

M. Florent CHAMPION : *Nous avons la volonté avant chaque Conseil Municipal où l'on sait que l'on aura des projets de cessions à présenter de pouvoir avoir une réunion intergroupe qui puisse discuter sur ces questions transactionnelles. Il faut encore que l'on étudie les modalités pratiques avec M. SEMAVOINE, mais c'est la volonté d'aller sur quelque chose de très constructif, avec un dialogue sur un enjeu qui peut tous nous réunir.*

prend acte

du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2024 et dit que ce bilan est annexé au Compte Administratif de l'exercice 2024.

Affaire n° 5 : **Convention de servitude avec ENEDIS en vue de l'alimentation de l'ensemble immobilier « Kaufman and Broad » sis, 47 route du Val des Castagnins à Menton**
Rapporteur : *M. Henri SCANDOLA, Adjoint au Maire*

M. Cédric MONTEIRO : *Nous allons voter pour, mais juste une petite remarque par rapport à ENEDIS, si vous pouvez jeter un œil dans la Rue Longue, je pense que le quartier entier en a marre des travaux d'ENEDIS qui durent trop longtemps. Je connais la complexité de travailler avec ce concessionnaire, il faut être derrière eux et je vous demande s'il vous plaît d'intervenir le plus rapidement possible. Nous allons rentrer dans la phase de la Fête du Citron® en plus. Vous avez voulu finir le Quai Bonaparte pour la Fête du Citron®, il y a une cohérence avec les travaux au-dessus. Mais cela devient intenable pour les gens qui y habitent, c'est du matin au soir c'est un scandale. Ils ont été obligés de mettre des témoins car les façades commençaient à fissurer.*

M. Henri SCANDOLA : *Vous avez raison et c'est vrai que c'est très compliqué de travailler avec ENEDIS. Vous parlez sûrement du percement qui a eu lieu entre la rue Longue et le Quai Bonaparte. Il se sont engagés à terminer les travaux pour la fin de la semaine prochaine.*

M. le Maire : *Nous avons eu une réunion avec la direction générale d'ENEDIS. Le problème est que les trois-quarts des travaux qui sont fait sont sous-traités par ENEDIS à des sous-traitants qui, dans certains cas, sont en Italie. Nous sommes derrière eux.*

à l'unanimité

autorise la constitution de la servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle BN 0348 et approuve les termes de la convention de servitude au profit d'ENEDIS telle qu'annexée à la présente délibération.

Affaire n° 6 : **Convention entre l'Office de Tourisme de la Ville de Menton et la Commune de Menton concernant les visites guidées effectuées par la Commune**

Rapporteur : *M. Nicolas AMORETTI, Adjoint au Maire*

à l'unanimité

approuve la signature de la convention entre l'Office de Tourisme de la Ville de Menton et la Commune de Menton et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents

Affaire n° 7 : **Convention entre l'Office de Tourisme Communautaire « Menton, Riviera et Merveilles » et la Commune de Meton concernant les visites guidées effectuées par la Commune**

Rapporteur : *M. Nicolas AMORETTI, Adjoint au Maire*

à l'unanimité

approuve la signature de la convention entre l'Office de Tourisme Communautaire Menton Riviera & Merveilles et la Commune de Menton et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Avant de passer au compte-rendu des Décisions Municipales, M. le Maire souhaite faire deux communications qui n'appellent pas de débat.

M. le Maire : *Je vous informe que j'ai décidé de mettre un terme au détachement de M. LE FLOCH, sur l'emploi de Directeur Général des Services. De plus, j'ai sollicité auprès du service de Médecine Préventive et Professionnelle du Centre de Gestion une procédure de diagnostic des risques psychosociaux auprès de l'ensemble des agents de la Direction du Services de la Communication. Pour finir, vous avez du voir passer sur les réseaux sociaux des problèmes concernant deux platanes de la Place aux Herbes, c'est arrivé suite à l'effondrement d'un platane Avenue Charles de Gaulle. Des tests ont été entrepris sur les deux platanes de la Place aux Herbes, et actuellement nous n'avons que 8 cm de diamètre de viable à l'intérieur. Ils sont complètement pourris par le champignon, donc l'Association et les riverains que nous avons rencontrés nous ont demandé de savoir, avant de prendre la décision de les abattre, si l'on pouvait faire un test supplémentaire. Ce « test à l'effort » qui consiste à voir comment l'arbre peut résister a été fait, a conclu qu'à condition que l'on puisse les rabaisser un peu et les élaguer les platanes peuvent tenir encore théoriquement pendant 1 an et demi, 2 ans. Ils seront souvent contrôlés et il est clair comme l'indique le rapport que si une nouvelle expertise amenait à s'apercevoir qu'il y a un risque quelconque, en accord avec tous les riverains, on appliquerait l'abattage des platanes pour ne pas prendre de risque. Si tel était le cas ils seraient bien évidemment remplacés par des platanes.*

Affaire n° 8 : Compte-rendu des Décisions Municipales n° 376/24 à 35/25

Rapporteur : M. le Maire

prend acte

des décisions municipales prises par Monsieur le Maire depuis la séance du 9 décembre 2024 et enregistrées sous les n° 496/24 à 35/25.

M. Cédric MONTEIRO :

DM n° 496/24 : Marché mission d'assistance concernant l'avenant n° 3 – Complément d'étude suite à la demande de la Commune quant à la modification du secteur Rondelli, intégrant le maintien.

A combien s'élève la mission depuis le début ? Quand je lis l'avenant cela veut bien dire que sur les deux premiers avenants, le stade Lucien Rhein était bien compris dans l'opération que M. le Maire voulait, c'est-à-dire démolir le stade Lucien Rhein et avoir la fameuse vision d'ensemble. C'est une belle augmentation substantielle de 55% je voudrais connaître le package global ? Et où en est cette étude ? En deux ans et demi nous n'avons pas vu une étude de faisabilité. Je rejoins M. CALVI les frais d'études s'accumulent tous les ans.

M. le Maire : *J'ai demandé il y a deux ans que l'étude soit faite sur l'ensemble. Ce n'est pas parce que l'on demande une étude que l'on va décider de faire telle ou telle chose. Plusieurs variantes ont été évoquées. Lorsque l'on se trouvait dans une procédure de révision du PLU, je vous ai dit que ce sera inscrit dans le cadre de la révision du PLU.*

M. Laurent SEMAVOINE : *Sur le montant global, nous vous fournirons les informations, comme cela a été évoqué il y a eu plusieurs observations lors de la concertation qui a réuni de nombreuses personnes de la population et de la réunion publique relative à la révision du PLU. Il est apparu que le stade Lucien Rhein en tant qu'équipement sportif était une volonté forte de tout le monde et de la population, et cela a conduit le Maire à solliciter le bureau d'études pour modifier l'orientation d'aménagement et de programmation et le règlement du PLU qui devait être arrêté de telle sorte que l'équipement sportif soit maintenu.*

Nous avons réécrit l'orientation d'aménagement et de programmation dans ce sens, ainsi que le règlement, d'où le complément de mission.

M. Cédric MONTEIRO :

DM 497/25 : Marché conclu avec la Société JUMP GREEN pour la formation au management ainsi qu'au coaching pour les directeurs et chefs de services pour 15.960 €. Je m'interroge sur cette Société qui est basée à Olnay-sous-Bois. Pourquoi aller jusqu'à Paris alors que nous avons le CDG dans les Alpes-Maritimes ?

***M. Laurent SEMAVOINE :** Cette société est à Paris, les consultants se trouvent sur toute la France, il s'agit d'une formation d'accompagnement au management de toute l'équipe d'encadrement qui en a bien besoin au titre de la formation. Il y a eu ces dernières années des formations au management. Là il s'agit de retravailler sur la cohésion d'équipe et les principes de bonne gouvernance. Vous n'êtes pas censé ignorer que toutes les Collectivités Territoriales rencontrent des difficultés liées au déséquilibre des contrôles publics, que tout le monde fait de gros efforts de recentrage et d'économie depuis de nombreuses années, et que cela pèse sur l'ensemble de la pyramide des encadrants et de tous les agents et qu'il convient effectivement de prendre bien garde à ce qu'il y ait une dynamique d'accompagnement pour être attentifs aux techniques, au quotidien et aussi à tout ce qui est maintenant l'attention particulière, sur les risques psycho-sociaux qui sont vraiment un des éléments importants du management. D'expérience, je peux vous témoigner qu'il s'agit là d'un intervenant qui est extrêmement compétent, qui est formateur, qui a écrit de nombreux ouvrages et qui est aussi, par ailleurs, médiateur et psychologue du travail. Il nous est apparu dans l'offre qu'il nous a proposée qu'il pouvait couvrir l'ensemble des sujets et des problématiques que nous allons aborder collectivement dans le cadre du management.*

M. Cédric MONTEIRO :

DM n° 511/24 et 514/24

J'aimerais avoir la convention d'occupation du domaine public pour le « marché gourmand d'hiver ». Concernant la location de 5 chalets est-ce ceux qui sont sur la Promenade de la Mer ?

***M. Laurent SEMAVOINE :** Effectivement ce sont bien ceux de la Promenade de la Mer.*

***M. Cédric MONTEIRO :** Celà fait cher payés. Nous aurions pu faire des économies. Je ne pense pas que les plagistes étaient demandeurs.*

***M. le Maire :** Les chalets ont été installés à ceux qui l'ont demandé.*

QUESTIONS ECRITES

Groupe Unis pour Menton :

1- Pouvez-vous nous faire un point général de la situation actuelle concernant la DSP des plages - situation juridique - relance ou pas de la procédure, avec un planning - quid des lots 1 et 9 - construction de la digue ?

***M. le Maire :** Par les requêtes qui ont été faites le 21 janvier 2025, le Préfet des Alpes Maritimes a déféré les lots de concessions de plages (lots 2, 3, 4, 5/6, 7, 8 et 10/11) attribués lors de précédents conseils municipaux en demandant la suspension et l'annulation de ces contrats de sous-concession.*

L'audience en référé suspension a eu lieu hier à 16h et le délibéré a été fixé sous 10 jours. En ce qui concerne les deux derniers lots attribués lors du dernier conseil municipal (lots 1 et 9), la signature a été suspendue dans l'attente du délibéré du référé suspension.

Vous comprendrez bien évidemment que je ne ferai aucun commentaire sur la partie technique des plaidoiries qui ont été faites, aussi bien par notre Conseil, que ceux des plagistes ou ceux des Services de l'Etat.

M. Cédric MONTEIRO : *M. le Maire quel gâchis, nous ne pouvons qu'être triste devant cette situation que vous avez provoquée depuis le début. Vous n'écoutez rien. Depuis le début de cette procédure vous n'avez cessé de nous dire que vous travaillez main dans la main avec les services de l'Etat. Force et de constater que nous n'avons pas la même définition du mot « collaboration ».*

M. le Maire demande que l'on coupe le micro de M. MONTEIRO. M. MONTEIRO continue sans micro.

J'en veux pour preuve la dernière décision de la Préfecture qui a saisi le Tribunal Administratif dont le délibéré sera rendu dans 10 jours. Ils souhaitent purement et simplement résilier les DSP parce que les services de la Préfecture ont relevé de potentielles irrégularités dans les procédures d'attribution. Un manque d'égalité de traitement entre les différents candidats.

M. le Maire rappelle qu'il y a un tribunal qui est en train de se prononcer et demande à M. MONTEIRO de ne pas continuer son intervention dans l'attente de la décision définitive.

Je tiens également à vous rappeler, à vous, M. le Maire et à votre Adjoint aux Travaux et à la Commande Publique M. SCANDOLA, la règle d'or que vous connaissez par cœur : l'égalité de traitement envers tous les candidats doit être respectée. On comprend mieux pourquoi les plagistes n'ont jamais obtenu les sous-concessions signées. Si le tribunal abonde dans le sens de la Préfecture ce sera une catastrophe économique et sociale, tout d'abord pour les plagistes car ils ont dû investir 700.000 € chacun, mais également pour la Commune budgétairement parlant. Les plagistes vont attaquer la Ville en demandant le remboursement de leurs frais d'investissement, au total un peu plus de 4.9 millions d'euros, sans compter les dommages et intérêts, sans compter la perte des loyers, la perte de la part variable sur le chiffre d'affaires de chaque plagiste et au final qui va payer ? C'est nous les Mentonnais. Moins d'argent pour nos séniors, pour notre jeunesse, notre sécurité, etc.... Sans compter l'image de notre Ville qui sera une nouvelle fois entachée de vos affaires. Imaginez, pas de plages pour l'été 2025, il faudra relancer une procédure qui va durer entre 8 et 12 mois. La fameuse digue ne sera peut-être jamais construite ou alors pas avant 2026/2027, ce qui au passage aura le mérite d'éclaircir l'ouverture des 48 semaines ou pas. Vous n'êtes même pas capable de faire respecter la Loi Littoral. Ouverture fermeture des plages, démontage des pergolas. Je me réjouis de voir que les membres de l'opposition s'offusquent enfin de la situation, car ils ont été plus que silencieux jusqu'à présent. Je tenais à leur rappeler que la procédure a commencé en 2023 qu'il fallait venir à chaque Commission pour alerter et pour défendre... Je ne parle même pas des Elus de la Majorité qui étaient au courant de la situation.

M. le Maire rappelle à M. MONTEIRO qu'il n'a aucun respect du règlement intérieur.

2 – Pouvez-vous nous faire un point précis des différents chantiers lancés par la commune Quai Bonaparte – rond-point du bastion - Caserne Forty ?

Interruption de séance :

M. René BARDYN : *Sur le Quai Bonaparte, nous avons une enveloppe prévisionnelle de de 3.409.000 €. Nous sommes à l'heure actuelle toujours dans l'enveloppe, donc il n'y a pas de travaux supplémentaires à ce jour. Nous avons démarré ce chantier en octobre 2024, nous l'arrêtons pour la Fête du Citron comme convenu avec la partie basse qui est terminée entre le giratoire du Bastion et la Place du Cap. Nous nous sommes engagés à livrer aux commerces et aux restaurateurs sur le Quai Bonaparte pour le 7 février leur devanture.*

Nous ouvrons la voirie en double sens pour la Fête du Citron et nous recommencerons les travaux de l'autre côté des restaurateurs et des commerces pour terminer courant du mois d'avril comme convenu.

M. Cédric MONTEIRO : *Peut-on connaître l'essence des arbres qui ont été choisis ? Nous avons payé un maître d'œuvre pour nous sortir des essences d'arbres et au final on les change. C'est comme l'olivier au Bastion, j'aimerais savoir qui a eu l'idée de planter un olivier juste à côté de la mer.*

M. René BARDYN : *Pour le giratoire du Bastion, pour les travaux de génie civil, les traversées de cette chaussée et pour l'arrosage qui a été fait en régie nous avons dépensé 64.560 € HT sur la reprise de l'ensemble du giratoire et le prix de l'olivier bicentenaire qui a été planté est de 4.400 € avec un rabais de 20%, et la mise en place avec un camion exprès, camion grue, terre végétale, transport et plantation on est sur un montant de 14.585 € TTC.*

M. Jean-Christophe STORAÏ : *Le 24 janvier dernier, après avoir relevé de potentielles irrégularités dans les procédures d'attribution des plages privées aux Sablettes, la Préfecture des Alpes-Maritimes a annoncé avoir saisi le juge administratif. Elle demande de résilier les délégations de service public des plages qui ont ouvert l'été dernier. Les Elus du groupe « Menton avec vous » souhaitent obtenir des éclaircissements de votre part sur cette procédure et les raisons qui l'ont provoquée.*

M. le Maire : *J'ai déjà répondu à la question. Par contre, je vais répondre à la question que vous avez posée le 3 février : « Dans le cadre de l'enquête publique en vue de la construction d'une digue à Menton pour la protection des Plages, pourriez -vous avoir l'obligeance en ma qualité de conseiller municipal de m'adresser par voie informatique, copie du plan de prévention, des risques du littoral ». Vous avez eu les services de la CARF et Mme PROSILLICO et M. MICHELET vous ont transmis tous les documents.*

M. le Maire souligne à M. Dominique NICOLAÏ que sa question est arrivée hors délais, mais qu'il lui répondra quand même.

M. Dominique NICOLAÏ :

Nous avons été informés par le primeur CAVERIVIERE du retrait de son banc au marché de Menton au motif « pour des faits de 2022 dont la procédure à été classée sans suite ». Nous aimerions donc connaître la réalité de cette décision, outre cet aspect l'exploitant n'a pas eu de période de préavis pour se retourner, qu'est-il prévu dans les textes ? en effet, nous parlons d'emplois mentonnais qui cessent du jour au lendemain sans prévenance.

M. le Maire : *La Commune a lancé une procédure de renouvellement des cabines des Halles du marché municipal. Dans l'avis de publicité, il était précisé que chaque candidat devait répondre et constituer un dossier au sein duquel une attestation de non fermeture administrative était demandée. Il s'avère que M. Caverivière a fait l'objet d'une telle procédure qui a été prise le 21 novembre 2022 par M. Christian TUDES, qui était à l'époque 1^{er} Adjoint, pour « troubles de l'ordre public » et fermeture pendant 15 jours. Il ne pouvait pas répondre aux exigences en la matière, son dossier a donc été écarté. Il est utile de rappeler qu'il s'agit d'AOT (autorisation d'occuper le domaine public) et que l'exploitant connaissait parfaitement la date de fin d'autorisation. Néanmoins la Commune a prorogé son autorisation d'une semaine afin de lui permettre d'écouler son stock de marchandises. Enfin, il convient de préciser que de nombreux conflits ont dû être gérés au sein des Halles par le Service de M. SASSI et les services municipaux et que nous espérons que cette décision va permettre un apaisement de la situation. Je tiens à votre disposition, mais je ne vais pas en faire lecture, la liste des plaintes concernant M. CAVERIVIERE.*

M. Dominique NICOLAÏ : M. CAVERIVIERE a-t-il eu connaissance des faits qui lui sont reprochés ?

M. le Maire : *M. CAVERIVIERE est parfaitement au courant des problèmes depuis 3 ans qu'il y a au sein du marché. Tous les rendez-vous qu'il a eu avec les Elus et les services sont indiqués. L'épouse de M. CAVERIVIERE a demandé un rendez-vous, qui a été fixé la semaine prochaine, mais cela ne changera pas la décision. On lui a accordé 8 jours de prolongation.*

Mme Gabrielle BINEAU : *Souhaite rebondir sur l'annonce faite concernant M. LE FLOCH. Qu'est ce que cela signifie concrètement ? C'est une procédure de décharge qui est enclenchée ?*

M. le Maire : *Je mets fin au détachement de M. LE FLOCH, sur l'emploi de Directeur Général des Services et une procédure de déchargement suivra.*

Fin de la séance à 22h05.

Menton, le 5 février 2025

Le Secrétaire de séance,
L'Adjoint au Maire.



Florent CHAMPION

Le Maire,



Yves JUHEL